

RELANCE DE L'AVIS A LA MANIFESTATION D'INTERET N°5/PAEEJ/2022-2023 POUR LA MISE EN PLACE DE LA BASE DES DONNEES DES FOURNISSEURS DES ARTICLES DIVERS AU PROFIT DES BENEFICIAIRES DES FINANCEMENTS DU PROGRAMME D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE ET D'EMPLOI DES JEUNES EN PROVINCE BUBANZA

Date de publication : Le 07/03 /2023

Date limite de dépôt des offres : Le 26 /03 /2023

Le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emplois des Jeunes (PAEEJ) en sigle, souhaite confier à uné entreprise intéressée, à s'inscrire dans le vivier des fournisseurs du PAEEJ.

Par le présent avis, le PAEEJ invite les entreprises intéressées à manifester leur intérêt enfin de livrer les articles divers au profit des bénéficiaires des financements du Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes en Province BUBANZA.

Les entreprises soumissionnaires devront fournir les documents suivants :

- i. Avoir un numéro de registre de commerce ;
- ii. Avoir un numéro d'identification fiscale ;
- iii. Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PAEEJ ;
- iv. Les spécifications techniques détaillées;
- v. Une offre technique et une offre financière

1. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel et ou en groupement) et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 de la loi no 1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

2. Présentation de l'offre

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes contenues dans une grande enveloppe :

La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

- Registre de commerce (RC) ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PAEEJ ;
- Les spécifications techniques détaillées

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

- Le bordereau des prix ;
- Délais de livraison.

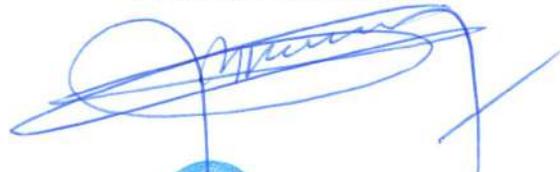
La manifestation d'intérêt, portant mention : « **Manifestation d'intérêt N°5 /PAEEJ/2022-2023 pour les fournitures des articles divers pour le compte des microprojets collinaires financés par le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emplois des Jeunes (PAEEJ) en sigle, en Province BUBANZA, LOT.....**», devra être déposée physiquement au secrétariat du Chef de Département Administratif et Financier au Bureau siège du PAEEJ, sis à Gitega, quartier Bwoga I, en face de l'Ecole des Travaux Publics (ETP), Tél : 22405144/ (+257) 61060404/ 62695860 au plus tard le 26/03/2023 à 11h00. L'ouverture des offres se déroulera le même jour à 11h30min au bureau siège du PAEEJ.

2. Langue et nombre d'exemplaires

Les offres sous pli fermé sont rédigées en français. Seront signées et cachetées par les soumissionnaires et seront établies en trois (3) exemplaires dont l'original et deux (2) copies. L'original doit porter la mention « **Original** » et les copies la mention « **Copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

3. Les Termes de référence sont transmis en annexe à cette manifestation d'intérêt.
4. Le contrat sera signé entre la société coopérative financée par le PAEEJ et le fournisseur sélectionné après analyse du dossier de manifestation d'intérêt.

Le Coordonnateur National
Prof. Désiré MANIRAKIZA



PAEEJ
PROGRAMME D'AUTONOMISATION
ECONOMIQUE ET D'EMPLOI DES JEUNES

TERMES DE REFERENCE RELATIVE A LA RELANCE DE L'AVIS DE LA MANIFESTATION D'INTERET N°5 /PAEEJ/2022-2023 POUR LES FOURNITURES DES ARTICLES DIVERS POUR LE COMPTE DES MICROPROJETS COLLINAIRES FINANCES PAR LE PROGRAMME D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE ET D'EMPLOIS DES JEUNES (PAEEJ) EN SIGLE, EN PROVINCE BUBANZA

1^{er} lot : FOURNITURES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN PROVINCE BUBANZA

Désignation	Quantité
Sable	1 bennes x 55

2^e Lot : FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE POULAILLER EN PROVINCE BUBANZA

Désignation	Quantité	Spécifications
Balance 20kg	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Balance de cuisine professionnelle - Assiette en acier inoxydable - Graduation à 100 gr - Poids maximal 20 kg - Etat neuf - Emballé en carton
Balance sensibilité 1g	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Une balance électronique pour mesurer des petites quantités ; - Une sensibilité 1g ; - Le poids n'excédant pas 1kg - Etat neuf - Emballé

Mangeoires	20 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Long 120 cm intérieur - Large 15 cm intérieur - En planche - Avec pognée solide - Fixé et centré sur deux supports en bois Ø 7 cm comme pieds
Abreuvoirs	15 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - En plastique - Capacité 4 litres - Couleurs Rouge-blanc
Pulvérisateur	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - En plastique - Capacité 16 litres - Couleur blanche - Etat neuf - Emballé
Seaux	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 20 litres - En plastique
Bidons	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 20 litres - Avec couvercle - En plastique
Pelles	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - En métal - Manche en bois
Brouette	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Etat neuf



		<ul style="list-style-type: none"> - Avec roue en caoutchouc - En bon état
Fourches	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - En métal - Manche en bois
Paire de bottes	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Original

3è lot : LA FOURNITURE DES ALIMENTS POUR POUSSINS DE CHAIR EN PROVINCE BUBANZA

Numéro d'article	ARTICLES	Lieu de livraison	QUANTITÉS
Aliments pour poulets de chair en province de BUBANZA .			
	Concentré pour poulets de chair	Toutes les communes	1650 kg x 55

Numéro d'article	ARTICLES	SPÉCIFICATIONS QUANTITÉS
1	Fourniture d'aliments pour poulets de chair pour les coopératives collinaires de la province Bubanza	Aliments poulets de chair démarrage : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de protéine : Au moins 21 % - Energie Métabolisable : Au moins 2 800 kcal - Cellulose brute : Au maximum 7% - Fabrication récente : La production n'excède pas 3 semaines

Aliments poulets de chair croissance :

- Taux de protéine : Au moins 17%
- Energie Métabolisable : Au moins 2 900 kcal
- Cellulose brute : Au maximum 8%
- Fabrication récente : La production n'excède pas 3 semaines

Les Ingrédients pour la fabrication des aliments démarrage :

Ingrédients	Unité	Démarrage	Croissance
Farine de Mais	Kg	65	40
Son de Mais	Kg	-	20
Farine de poisson	Kg	15	8
Tourteau de coton (1ère qualité)	Kg	10	-
Tourteau de Tournesol (1ère qualité)	Kg	15	15
Tourteau de Palmiste	Kg	-	10
Farine de sang	Kg	-	10
Farine d'os calciné	Kg	3	6
Calcaire	Kg	2	-
Sel	Kg	0,4	0,4
Premix	Kg	0,5	0,5
Lysine	Kg	0,1	0,1
Méthionine	Kg	0,1	0,1
Meat Booster	Kg	1	1
Tonimix	Kg	0,1	0,1

Soja grillé	Kg	10	8
Total	Kg	122,200	118,200

Les Fournitures devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

No	Désignation de la fourniture	Spécification technique
1	Farine de maïs	Matières azotées totales : 8-12% MS
2	Tourteau de coton	Matières azotées totales : 33-45% MS
3	Tourteaux palmistes	Matières azotées totales : 13-14% MS
4	Premix	Contenant vitamines, oligoéléments, macroéléments, Acides aminés, stabilisateurs et facteurs de croissance

4è lot : FOURNITURE MEDICAMENTS VETERINAIRES POUR POULETS DE CHAIR EN PROVINCE DE BUBANZA

Désignation	Quantité	Spécifications
Enrofloxacin 10% (100 ml)	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Antibiotique liquide, buvable ; - Volume : 100 ml - Date de péremption : au moins 2ans
Doxycycline en poudre (100g)	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Antibiotique en poudre, utilisable par voie orale ; - Volume : 100 g - Date de péremption : au moins 2ans
Aliseryl (Multivitamines + antibiotiques + Minéraux) poudre (100g)	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Antibiotique liquide + des vitamines + Minéraux et acides aminés en poudre

		<ul style="list-style-type: none"> - Voie d'utilisation : voie orale - Volume : 100 g - Date de péremption : au moins 2ans
Gentamycine collyre	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Antibiotique ophtalmique ; - Sous forme de goutte auriculaires ; - Volume : 10 ml - Date de péremption : au moins 2ans
Pipérazine en poudre (100g)	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Antiparasitaire, sous forme de poudre ; - Voie d'utilisation : orale ; - Volume : 100 g ; - Date de péremption : au moins 2ans ;
Amprolium en poudre (100 g)	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Anticoccidien, sous forme de poudre ; - Voie d'utilisation : orale ; - Volume : 100 g ; - Date de péremption : au moins 2ans
Introvit WS (Multivitamine sans antibiotique) (100 g)	2 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Multivitamine, sous forme de poudre ; - Voie d'utilisation : orale ; - Volume : 100 g ; - Date de péremption : au moins 2ans ;
Stressmin WS (Multivitamine, Minéraux et acides aminés) (100 g)	1x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Multivitamines + minéraux et acides aminés, sous forme de poudre ; - Voie d'utilisation : orale ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Volume : 100 g ; - Date de péremption : au moins 2ans ;
Calcium forte liquide (1 l)	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Du calcium et phosphore sous forme liquide - Présentation : Bidon de 1l - Voie d'utilisation : orale ; - Volume : 1l ; - Date de péremption : au moins 2ans ;
Viruvil/V-RID (500ml)	1 x 55	<ul style="list-style-type: none"> - Désinfectant à spectre large contre les virus, les bactéries, les champignons, les levures, les algues et les mycoplasmes ; - Principe actif : Glutaldéhyde et QAC Coco-benzyl – diméthyle – ammonium – Chlorure ; - Volume : flacon de 500 ml - Date de péremption : au moins 2ans ;
Chaux (sac de 25 kg)	1 x 70	<ul style="list-style-type: none"> - Chaux poudre - Emballage : sac de 25 kg - Date de péremption : expire au moins dans une année

N.B :

1. La livraison se fera dans toutes les communes de toutes les provinces.
2. La monnaie en laquelle seront exprimés les prix est le Franc Burundais.
3. Le montant de la soumission est libellé taxe sur la valeur ajoutée comprise.
4. Le montant du marché n'est révisable ou actualisable que dans les conditions définies par le Code des Marchés Publics.